

---

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DU FABRICANT

---

Nom du produit : 7824 ENCRE NOIRE  
Numéro du produit : 201-1511  
Numéro d'enregistrement REACH : N/A  
Utilisation identifiée : Encre de marquage pour semiconducteurs  
Utilisations déconseillées : Aucune identifiée  
Fabricant : Xandex, Inc.  
1360 Redwood Way, Suite A  
Petaluma, CA 94954, États-Unis  
Site internet : [www.xandex.com](http://www.xandex.com)  
E-mail : [beastin@xandex.com](mailto:beastin@xandex.com)  
Contact informations : Bill Eastin  
N° d'appel d'urgence : (800) 535-5053 (États-Unis)  
+1 (352) 323-3500 (International)

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### Vue d'ensemble des cas d'urgence

#### Dangers OSHA

Liquide combustible, effet sur les organes cibles, irritant, nocif en cas d'ingestion, dangereux pour la reproduction

#### Organes cibles

Sang, foie, reins, système nerveux

#### Classification SGH

Liquides inflammables (Catégorie 4)  
Toxicité aiguë, par voie orale (Catégorie 4)  
Toxicité aiguë, par inhalation (Catégorie 3)  
Irritation cutanée (Catégorie 3)  
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)

#### Éléments d'étiquetage SGH et conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger



# Fiche de données de sécurité

Version : 3.5

Date de révision : 03/02/17

Date d'impression : 03/02/17

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## Mentions de danger

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H316	Provoque une légère irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation

## Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## Classification NFPA

Santé	2
Inflammabilité	2
Réactivité	0

## Classification HMIS

Santé	2
Inflammabilité	2
Danger physique	0

## Effets potentiels sur la santé

Yeux :	Provoque une irritation oculaire.
Peau :	Nocif en cas d'absorption cutanée. Provoque une irritation cutanée.
Inhalation :	Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des voies respiratoires.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion.

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

### Description

Mélange de résine phénoxy et d'encre à base de colorant avec un mélange de solvants.

## Composants dangereux

Nom chimique	N° CE	N° Index	N° CAS	Quantité (%)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Classification selon la directive 67/548/CEE
2-phénoxyéthanol	204-589-7	603-098-00-9	122-99-6	40 à 60	H302, H316, H319	R22-36, Xn
Diacétone alcool	204-626-7	603-016-00-1	123-42-2	10 à 30	H226, H303, H318, H331, P261, P280, P305 + P351 + P338, P311	R11-36, Xi, F
Nigrosine	616-851-1		8005-02-5	1 à 7		R48/20/21/22-20/21/22-48, S24/25 Xn, Xi

## 4. PREMIERS SECOURS

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer soigneusement à l'eau claire pendant 15 minutes au minimum. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau :**

Nettoyer à grande eau avec du savon. Consulter un médecin.

**En cas d'inhalation :**

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Ne PAS provoquer de vomissement. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Conditions d'inflammabilité :**

Inflammable en présence d'une source d'ignition lorsque la température est supérieure au point éclair.

**Moyen d'extinction approprié :**

Utiliser un pulvérisateur d'eau, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone, de la mousse résistante à l'alcool.

**Produits de combustion dangereux :**

Émission d'oxydes de carbone et d'azote en cas d'incendie.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :**

Porter des appareils respiratoires autonomes si nécessaire.



# Fiche de données de sécurité

Version : 3.5

Date de révision : 03/02/17

Date d'impression : 03/02/17

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## 6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles :

Porter des vêtements et des gants de protection. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.

### Précautions environnementales :

Empêcher l'entrée dans les canalisations et les égouts.

### Méthodes de nettoyage :

Éponger à l'aide d'une matière absorbante inerte et éliminer avec les déchets dangereux. Collecter dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards.

### Conditions d'entreposage :

Entreposer à une température comprise entre 10 et 25 °C (50 à 77 °F) afin d'assurer une durée de conservation maximale.

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle	Source
TWA (États-Unis)	Diacétone alcool	204-626-7	123-42-2	50 ppm	Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (TLV)
Remarques : Irritation oculaire et des voies respiratoires supérieures					
TWA (États-Unis)	Diacétone alcool	204-626-9	123-42-2	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition recommandées par le NIOSH
TWA (États-Unis)	Diacétone alcool	204-626-9	123-42-2	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 Limites des polluants atmosphériques
TWA (États-Unis)	Diacétone alcool	204-626-9	123-42-2	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 Limites des polluants atmosphériques - 1910.1000



# Fiche de données de sécurité

Version : 3.5

Date de révision : 03/02/17

Date d'impression : 03/02/17

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## Contrôles de l'exposition

### Protection des yeux

Lunettes de sécurité testées et approuvées conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que le NIOSH (États-Unis), ou la norme EN 166 (UE).

### Protection respiratoire

Lorsque l'évaluation des risques met en évidence leur utilité, porter un respirateur (approuvé CEN/NIOSH) adapté aux concentrations des polluants atmosphériques présents.

### Protection de la peau

Éviter toute exposition répétée ou prolongée de la peau.

Utiliser des gants en caoutchouc nitrile de 0,2 mm d'épaisseur au minimum.

### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>État physique :</b>	Liquide opaque
<b>Couleur :</b>	Noir
<b>Odeur :</b>	Légère odeur d'alcool
<b>Point d'éclair :</b>	69 °C
<b>Densité :</b>	1,076 (eau = 1)
<b>% volatilité / non volatilité (solides) :</b>	84,1 % volatile / 15,9 % non volatile
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Non soluble
<b>Taux d'évaporation :</b>	< 1 (acétate de butyle = 1)
<b>Densité de vapeur :</b>	> 4 (air = 1)

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

---

<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
<b>Conditions à éviter :</b>	Chaleur, flammes et étincelles
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Oxydes de carbone et d'azote
<b>Substances à éviter :</b>	Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Aucune donnée disponible

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### Toxicité aiguë

#### 2-phénoxyéthanol

**DL50 orale**

DL50 orale - rat - 1 260 mg/kg

Effet comportemental : Anesthésique général. Gastro-intestinal : Autres modifications. Reins, uretère, vessie : Autres modifications.

**CL50 par inhalation**

Aucune donnée disponible

**DL50 cutanée**

DL50 cutanée - rat - 14 422 mg/kg

**Diacétone alcool****DL50 orale**

DL50 orale - rat - 2 520 mg/kg

**CL50 par inhalation**

CL50 inhalation - rat - 4 h - 1 500 ppm

**DL50 cutanée**

DL50 cutanée - lapin - 13 500 mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée****2-phénoxyéthanol**

Test cutané - lapin - légère irritation  
cutanée - 24 h

**Diacétone alcool**

Aucune donnée disponible

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire****2-phénoxyéthanol**

Test oculaire - lapin - irritation oculaire  
modérée

**Diacétone alcool**

Test oculaire - lapin - irritation oculaire  
grave - 24 h

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune donnée disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune donnée disponible

## Cancérogénicité

- CIRC :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le CIRC.
- ACGIH :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'ACGIH.
- NTP :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le NTP.
- OSHA :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'OSHA.

## Toxicité pour la reproduction

Peut provoquer des troubles de la reproduction.

## Tératogénicité

Aucune donnée disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Système Général Harmonisé)

Aucune donnée disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées (Système Général Harmonisé)

Aucune donnée disponible

## Danger d'aspiration

Aucune donnée disponible

## Effets potentiels sur la santé

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Ingestion</b>  | Nocif en cas d'ingestion.   |
| <b>Inhalation</b> | Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des voies respiratoires. |
| <b>Peau</b>       | Nocif en cas d'absorption cutanée. Provoque une irritation cutanée.                   |
| <b>Yeux</b>       | Provoque une irritation oculaire.   |

## Signes et symptômes d'exposition

Dépression du système nerveux central. Les symptômes et les signes peuvent se manifester sous la forme de maux de tête, de vertiges, de fatigue, d'une faiblesse musculaire, de somnolence, de troubles de la circulation sanguine, d'une dermatite et d'une vision trouble. Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet d'une étude exhaustive.

## Effets synergiques

Aucune donnée disponible

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

### Toxicité

#### 2-phénoxyéthanol

Toxicité sur les  
poissons

CL50 - Leuciscus idus (ide mélanote) - >100 mg/l - 96 h

#### Diacétone alcool

Toxicité sur les  
poissons

CL50 - Lepomis macrochirus (crapet arlequin) - 420 mg/l - 96 h

Toxicité sur les  
daphnies et autres  
invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 9 000 mg/l - 24 h

### Persistance et dégradabilité

#### 2-phénoxyéthanol

Biodégradabilité

Rapidement biodégradable, conformément au test approprié de l'OCDE.

#### Diacétone alcool

Aucune donnée  
disponible

### Potentiel bioaccumulatif

Aucune donnée disponible

### Mobilité dans les sols

Aucune donnée disponible

### Évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible





# Fiche de données de sécurité

Version : 3.5

Date de révision : 03/02/17

Date d'impression : 03/02/17

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

---

## 13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

Contactez un service professionnel de traitement des déchets afin de procéder à l'élimination de cette substance. Respecter toutes les réglementations environnementales fédérales, provinciales et locales de la juridiction dans laquelle le produit est utilisé.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### DOT (États-Unis)

Numéro ONU : N/A

Polluant marin : Non

Risque d'empoisonnement  
par inhalation : Non

Matières non dangereuses

### IATA

Numéro ONU : N/A

Matières non dangereuses

### IMDG

Matières non dangereuses.

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

### Dangers OSHA

Liquide combustible, effet sur les organes cibles, nocif en cas d'ingestion, dangereux pour la reproduction, irritant

### Statut CERCLA :

Non répertorié

### Statut TSCA :

Toutes les substances chimiques utilisées dans ce produit sont répertoriées dans l'inventaire de la TSCA.

### SARA 302 :

Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux exigences contenues dans la section 302, Titre III, SARA.

### Risques SARA 311/312 :

Risque aigu pour la santé, risque chronique pour la santé.

### SARA 313 :

Le composant suivant est soumis aux exigences de déclaration de la section 313, Titre III.

	N° CAS	Date de révision
2-phénoxyéthanol	122-99-6	1995-01-01



# Fiche de données de sécurité

Version : 3.5

Date de révision : 03/02/17

Date d'impression : 03/02/17

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du Massachusetts

	N° CAS	Date de révision
Diacétone alcool	123-42-2	1993-04-24

## Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information de Pennsylvanie

	N° CAS	Date de révision
2-phénoxyéthanol	122-99-6	1995-01-01
Diacétone alcool	123-42-2	1993-04-24

## Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du New Jersey

	N° CAS	Date de révision
2-phénoxyéthanol	122-99-6	1995-01-01
Diacétone alcool	123-42-2	1993-04-24

### Prescriptions nationales:

Matières dangereuses pour l'eau: classe de dangerosité pour l'eau: (WGK) 1 (Allemagne )

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et constituent les consignes de sécurité appropriées pour la manipulation du produit. Elles ne représentent aucune garantie relative aux propriétés du produit. Xandex Incorporated ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage résultant de la manipulation ou d'un contact avec le produit mentionné ci-dessus.

Version : 3.5

Date de révision : 03/02/17

Date d'impression : 03/02/17

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16